

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 31 janvier 2024

Service Administration générale

- La visite annuelle de notre commune par Monsieur le Préfet a eu lieu aujourd'hui
- Une séance entre la Municipalité et la CoFin pour échanger au sujet des taxes eaux claires / eaux usées a eu lieu le 22 janvier
- Listing des préavis/projets d'investissements pour la commune et ses habitants du 18 décembre 2023: un préavis a été réintroduit (voir budget 2024 tel qu'amendé ou liste sur www.prangins.ch)
- Répartition des directions et règlement de la Municipalité: de légères adaptations ont été apportées
- Economie locale : la commune explore la possibilité d'obtenir une appellation de zone touristique pour le centre historique
- Réponse à la simple question concernant les panneaux d'affichage

- Site de la commune www.prangins.ch – Activités des Autorités

Une mise à jour très régulière est effectuée par le service Administration générale pour refléter les activités de la Municipalité ainsi que celles du Conseil communal



ACCUEIL ACTUALITÉ ▾ ADMINISTRATION ▾ **AUTORITÉS ▾** GUICHET VIRTUEL ▾ TOURISME ▾ VIE PRATIQUE ▾ CONTACT

Municipalité
Préavis de la Municipalité & réponses interpellations
Conseil communal
Lois et règlements
Partis politiques pranginois
Exercer ses droits politiques

Site de la commune www.prangins.ch – Activités des Autorités (suite)
Onglet: Municipalité

MUNICIPALITÉ

La Municipalité est l'organe exécutif de la commune. Elle est composée de cinq membres élus pour cinq ans, soit du 1 juillet 2021 au 30 juin 2026. La Municipalité est présidée par la Syndique, également élue pour la législature 2021–2026.



La Municipalité (de droite à gauche): Jean de Wolff, Igor Diakoff, Dominique-Ella Christin (Syndique), Alice Durnat Levi et Jean-Marc Bettems

Composition Municipalité

Communications de la Municipalité

Organisation Municipalité & Services

Programme de législature

Préavis (Projets Municipalité) planifiés 2021–2026

Règlement de la Municipalité

Rapports de gestion

Site de la commune www.prangins.ch – Activités des Autorités (suite)

Onglet: Préavis de la Municipalité et réponses aux interpellations

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ & RÉPONSES INTERPELLATIONS

Les préavis municipaux sont des documents élaborés par l'Exécutif pour présenter ses projets (routes, espaces publics, constructions de bâtiments, règlements, etc.) et demander au Conseil communal d'adopter les dépenses qu'ils impliquent, d'édicter et d'adopter un règlement, etc.

Les rapports-préavis sont des documents élaborés par l'Exécutif pour présenter une démarche ou répondre à un postulat et demander au Conseil communal d'en prendre acte.

Les préavis/rapports-préavis municipaux sont des documents publics dès que la Municipalité les a déposés au bureau du Conseil communal.

Une commission (ad-hoc ou permanente) du Conseil communal **examine chaque préavis/rapport-préavis municipal**.

Liste des commissions ad-hoc nommées pour chaque préavis.

Les rapports des commissions sont publics dès que la Commission les a déposés au bureau du Conseil communal.

Préavis (Projets Municipalité) planifiés 2021–2026 +

Législature 2021–2026 – Préavis déposés/traités +

Législature 2021–2026 – Réponses aux interpellations +

Législature 2016–2021 – Préavis déposés/traités +

Législature 2011–2016 – Préavis déposés/traités +

Législature 2006–2011 – Préavis déposés/traités +

Législature 2001–2006 – Préavis déposés/traités +

Législature 1996–2001 – Préavis déposés/traités +

Législature 1991–1996 – Préavis déposés/traités +

Législature 1986–1991 – Préavis déposés/traités +

Législature 1981–1986 – Préavis déposés/traités +

Législature 1976–1981 – Préavis déposés/traités +

Législature 1971–1976 – Préavis déposés/traités +

Site de la commune www.prangins.ch – Activités des Autorités (suite)

CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal est l'organe délibérant de la commune. Il est composé de cinquante-cinq membres, élus au système proportionnel, pour cinq ans, soit du 1 juillet 2021 au 30 juin 2026. Trois groupes politiques sont constitués au sein du Conseil, soit ceux de l'Entente Pranginoise, de l'Alliance Libérale de Prangins et de l'Alternative Pranginoise. Le Conseil communal élit chaque année le président du Conseil qui préside également le bureau du Conseil.

Le conseil communal a notamment les tâches suivantes :

- Examiner tous les projets que lui sont soumis par la Municipalité sous forme de préavis municipaux (projets de routes, d'espaces publics, de construction de bâtiments communaux, etc.) et adopter les dépenses qu'ils impliquent.
- Examiner les règlements communaux proposés par la Municipalité, les édicter et les adopter.
- Adopter les budgets, les comptes, les arrêtés d'imposition, etc. présentés par la Municipalité.
- Contrôler la gestion annuelle de la Municipalité et lui donner décharge.
- Prendre acte des rapports-préavis dressés par la Municipalité pour présenter une démarche ou en réponse aux postulats.
- Etre force de proposition au travers du droit d'initiative qui appartient à tout membre du Conseil communal (postulats, motions, projets de règlement) ou, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration.

Onglet: Conseil communal

Composition Conseil communal

Présidence et Bureau Conseil communal

Dates et PV des séances

Interpellations – Motions – Postulats

Commissions permanentes

Commissions Ad Hoc

- **Région de Nyon (RdN)** est une association intercommunale, comprenant 41 des 47 communes du district de Nyon, qui :
 - 1/ accomplit des tâches de compétence cantonale déléguées par le Canton à RdN (*Stratégie Régionale Gestion Zones d'Activités (SRGZA), Bureau d'agglomération vaudois du Grand-Genève, Promotion et horaires des transports publics régionaux, etc.*)
 - 2/ accomplit des tâches de compétence communale déléguées par les communes à RdN (*Gestion de la taxe de séjour, Gestion des vélos en libre-service Publibike, Télé-Dôle SA & bâtiment d'accueil, etc.*)
 - 3/ soutient financièrement des projets développés par une et/ou des communes membres via le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN, environ 6% du coût total). Les communes sont maître d'œuvre du projet, le pilote, et en assurent le financement principal (*Passerelle Nyon-Prangins, Complexe Multisport Nyon, etc.*)

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- La séance pour les proches aidants s'est déroulée le 25 janvier avec une trentaine de participants, riche en information et outils pour aider les aidants
- Un 5^{ème} défibrillateur est mis en place Combe 2, l'offre de la Commune est ainsi complète.

Service Environnement

- Boatpark, une application qui optimise la mise à disposition et location des places pour les visiteurs. Par ailleurs, la lettre annuelle avec les informations importantes relatives au Port et l'annonce des manifestations sur le site sera postée courant semaine suivante.
- La demi-journée cantonale technique sur les stations d'épuration sera accueillie cette année par la Commune de Prangins le 7 mai 2024
- Subventions climat et biodiversité : les nouvelles directives 2024 sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier. Quelques chiffres et quelles sont les nouveautés ?

Subventions climat : évolution du catalogue 21-24

TYPES DE SUBVENTIONS	2021	2022	2023	2024
Capteurs solaires thermiques	X	X	X	X
Capteurs solaires photovoltaïques	1 – 10 kWc	1 – 10 kWc	1 – 10 kWc	dès 4 kWc-pas de plafond
Batteries de stockage énergie PV			X	X
PAC	X	X	X	X
Isolation thermique	X	X	X	X
Rénovation complète <u>Minergie</u>	X	X	X	X
Rénovation complète CECB	X	X	X	X
Améliorations CECB bâtiments protégés			X	X
Audit énergétique bâtiments	X	X	X	X
Audit <u>consom'action</u>	X	X	X	X
Accompagnement maîtres ouvrage (AMO)			X	X
Borne de recharge électrique	X	X		
Abonnements transports publics	Tout type d'abonnement chaque année	Tout type d'abonnement chaque année	AG ou Mobilis VAUD (1x par personne sauf jeunes et seniors)	AG ou Mobilis VAUD (1x par personne) (<u>jeunes</u> et seniors passés aux affaires sociales)
Appareils électroménagers efficients	Réfrigérateur, congélateur	Réfrigérateur, congélateur	Réfrigérateur, congélateur, appareil combiné, lave-vaisselles, lave- <u>linges</u>	Réfrigérateur, congélateur, appareil combiné, lave-vaisselles, lave- <u>linges</u>
Coopérative solaire citoyenne	X	X	X	X
Engins électriques	Vélo, trottinette, moto, scooter	Vélo, trottinette, moto, scooter		Vélo
Batterie vélo électrique	X	X		
Vélos classiques	X	X		
Vélos partagés	X	X		
Autopartage	Tout abonnement	Tout abonnement		Abo. <u>mobilityMEMBER</u>
TOTAL	17	17	14	16

Tableau comparatif de catalogues de subventions dans plusieurs communes

TYPES DE SUBVENTIONS	Prangins	Coppet	Founex	Nyon	Gland	Rolle	Morges	Renens	Laus.	Vevey	Nb	VAUD
Capteurs thermiques	X		X	X	X	X	X	X	X	X	9	X
Capteurs photovoltaïques	X		X	X	X		X	X		X	7	<u>pronovo</u>
Batteries de stockage	X		X								2	
PAC	X		X	X	X		X			X	6	X
Isolation thermique	X		X	X				X			4	X
Rénovation complète <u>Minergie</u>	X			X			X			X	4	X
Rénovation complète CECB	X			X			X			X	4	X
Améliorations CECB bâtiments <u>prot.</u>	X										1	
Audit énergétique bâtiments	X		X	X		X	X				5	X
Audit énergétique <u>install. électriques</u>	X			X			X		X	X	5	X
Accompagnement maîtres ouvrage	X			X							2	X
Transports publics*	X	X	X	X	X	X			X	X	8	
Appareils électroménagers efficaces	X			X	X		X	X	X	X	7	X
Coopérative solaire citoyenne	X										1	X
Raccordement réseau de chauffage (CAD)				X	X		X			X	4	X
Installation des couplages chaleur-force				X							1	
Etude faisabilité centrale photovoltaïque							X				1	X
Etude faisabilité mutualisation PAC							X				1	X
Formation domaine énergétique				X		X	X	X		X	5	
Mix électrique 100% renouvelable										X	1	
100% biogaz suisse										X	1	
Projets énergie										X	1	
Réparation appareil électroménager				X						X	2	
Vélos électriques		X		X	X	X	X	X	X	X	8	
Vélos mécaniques		X		X		X	X				4	
Vélos spéciaux				X		X	X			X	4	
Vélos pour entreprise							X	X			1	
Batterie de vélo électrique					X	X	X	X	X	X	6	

TABLEAU COMPARATIF DE CATALOGUES DE SUBVENTIONS 2023 DANS PLUSIEURS COMMUNES

	Prangins	Coppet	Founex	Nyon	Gland	Rolle	Morges	Renens	Laus.	Vevey	Nb	VAUD
Kit vélo électrique					X		X				2	
Cours vélo enfant						X					1	
Cours conduite économique										X	1	
Scooter électrique					X				X		2	
Publibike					X		X	X		X	4	
Mobility				X	X		X	X		X	5	
Carvelo2go										X	1	
Cabas à roulette							X				1	
Borne de recharge électrique							X				1	X
Borne de recharge publique											0	X
Etude territoriale mobilité électrique											0	X
Projet développement durable					X		X		X	X	3	
Chauffage à bois					X						1	X
Solutions connectées pour l'intérieur					X						1	
Autres								X	X			
Nombre approx. de subv. /commune	14	3	7	19	15	9	23	10+	8+	22	/	
Fond(s)	FCEE	/	FEDD	EEER FCDD Budget commu nal mobil.	EEER FCDD	/	FEDD	FDD	FEE	FEDD	/	/
Alimentation du fond	Droit usage sol 0.7 ct/kWh	Budget ?	Taxe spécifi que éner gie élec trique (max. 1 ct/kWh)	Taxe max. 1.9 ct/kWh + Budget comm.	Taxe 0.7 ct/kWh + pour le DD 0.5 ct/kWh	Budg et ?	Droit usage sol + Taxe 0.25 ct/kWh	Droit usage sol + Taxe DD (0.1 à 0.3 ct/kWh)	Taxes 1.9ct/k Wh	Taxe électric ité 0.85 à 1.15 ct/kWh	/	/

* Le contenu de la subvention varie d'une commune à l'autre : Nyon, Gland et Rolle subventionnent par exemple une zone, Founex 10% pour tout, Lausanne et Vevey uniquement les jeunes en formation et seniors.

Subvention biodiversité

Modifications de la directive 2024:

- 1) soutien financier à l'entretien des arbres remarquables qui se baserait sur l'octroi ou non de la subvention cantonale et se monterait à la moitié restante du coût des travaux spéciaux de soin, déduction faite de la subvention cantonale, soit un soutien de 25% pour l'entretien des arbres qui répondent aux critères d'arbres remarquables selon la plateforme cantonale y relative.
- 2) installations de murgiers et de murs de pierre sèches.
- 3) pas de recours possible pour un refus de subventions. Ce changement s'est inspiré de la nouvelle directive de la Ville de Nyon.

Arbres et arbres remarquables

Nouveauté de la loi LPrPNP : la Commune n'a plus la liberté de déterminer quel arbre est protégé ou non (par exemple en mettant une dimension minimale du tronc). Tous les arbres sont maintenant protégés :

Article 14, alinéa 1 : « Le patrimoine arboré est conservé, exception faite des haies monospécifiques ou non indigènes, des éléments de l'agroforesterie, ainsi que des buissons en zone à bâtir. ».

Une demande d'abattage est nécessaire pour tous les arbres (hormis exceptions susmentionnées).

Dérogations possibles à la protection des arbres permettant l'abattage :

- a) des risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
- b) une entrave avérée à l'exploitation agricole ;
- c) des impératifs de construction ou d'aménagement (entrave disproportionnée à la construction).

Compensation obligatoire dans la zone à bâtir sur la même parcelle, sinon prélèvement d'une taxe (qui permettra à la Commune de planter des arbres ailleurs par exemple).

Modification de la loi (motion au Grand Conseil): uniquement l'atteinte aux arbres remarquables devra être publiée dans la FAO (entrée en vigueur fin avril 2024, à la même date que la mise en vigueur du règlement d'application).

Service Bâtiments - Avancement de la crèche

- Fondations et murs de soutènement tous coulés
- Etanchéités et réseaux en cours
- Pose de la charpente et éléments en bois courant avril 2024



Service Bâtiments - Avancement de la crèche

Panneau de chantier:



Service Bâtiments

- Café-Restaurant des Abériaux – report de la séance devant le Tribunal des baux

Service Culture & sociétés locales

- Tangocello – Concert du 16 mars 2024

Sécurité – Associations intercommunales

- Accréditation de Police Nyon Région



Service Ressources Humaines

- Engagement à 20% d'un collaborateur au Service Culture & sociétés locales
- Engagement à 60% d'un collaborateur au Service Affaires sociales, enfance & jeunesse en qualité de coordinatrice pédagogique
- ➔ Personnel de la commune au complet
- Contrôle du Respect de l'égalité salariale Femmes/Hommes

Service Finances

- Pas de nouvelles concernant les entrées d'impôts 2023 – mi-février 24

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- **Station météorologique bVision: un progrès pour l'entretien hivernal des routes pranginoises**



Installation à l'automne 2023 au Curson d'une borne de détection automatisée. Ce système avec caméra d'aide à la décision nous informe en temps réel sur :

- ✓ la quantité de précipitation
- ✓ la température de l'air et du sol,
- ✓ la formation de verglas au sol.

Les données nous parviennent en direct sur smartphone et PC. L'équipement donne entière satisfaction. Nos interventions de salage deviennent « chirurgicales ».

- **Plantation d'arbres afin d'ombrer le bâtiment UAPE/Morettes**



Essai concluant juin 2023 des arbres en bacs loués pour une période expérimentale.



Le projet concrétisé et conduit par les collaborateurs du service en janvier 2024

Plantation d'arbres afin d'ombrer le bâtiment UAPE/Morettes (suite)



Les variétés plantées sont :

- ✓ Noisetier,
- ✓ Murier platane,
- ✓ Erable champêtre,
- ✓ Micoulier de Provence,
- ✓ Erable Sycomore,
- ✓ Parrotie de Perse,
- ✓ Erable de Freeman.



- **Mise à niveau PGEE - PGEE 2.0**

Le PGEE actuel datant de 2003 doit être mis à niveau. Cette étude par bassin versant consiste à :

- Organisation du travail par bassin versant
- Prise en considération des réseaux privés, les réseaux en zone agricole, les réseaux cantonaux et les réseaux de surfaces (grilles de routes) pour obtenir un cadastre souterrain complet
- Relevé complet de tous les ouvrages en lien avec l'évacuation des eaux pour obtenir un cadastre souterrain exact et précis.
- Modélisation des débits pour juger du dimensionnement actuel du réseau et mettre en évidence les insuffisances de capacités.
- Contrôle séparatif de tous les bâtiments afin de déterminer les éventuels mauvais raccordements et/ou pollution.
- Les surfaces imperméables devront être déterminées afin de pouvoir calculer correctement les apports de pointe en cas de pluie ainsi que les taxes y relatives.

L'ensemble des relevés permettra de constituer le cadastre souterrain en lien avec l'assainissement. Les fiches techniques des données relevées sur le terrain seront introduites dans le SIG communal. Elles serviront à l'édition de plans à diverses échelles (surfaces imperméables, raccordements des canalisations, chambres de visite, etc.).

L'acquisition de ces données de base qui constituera la structure même du PGEE 2.0 va se dérouler sur deux ans.

Mise à niveau PGEE - PGEE 2.0 (suite)

Nombre d'objets estimé

	Nbre
▪ <i>Relevés en position (Y,X,Z)</i>	4329
▪ <i>Relevé détaillé des chambres doubles</i>	330
▪ <i>Relevé détaillé des chambres simples EC EU</i>	2308
▪ <i>Préparation des fiches techniques</i>	2368

Le réseau d'assainissement ne comporte pas que des chambres de visites. D'autres ouvrages en font également partie (grilles de route, stations de pompage, fontaines, déshuileurs/séparateurs, etc.) ceci autant sur le domaine communal que privé. Au final, environ 4'500 objets devront faire l'objet d'un relevé en position (Y,X,Z) qui sera introduit en base de données dans le SIG communal.